





Règlement de la course L'Emancéenne



Article 1 : Organisation

L'**Emancéenne** est une course sur route et chemin organisée par la Mairie d'Emancé.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site <https://www.emance.fr> ou par mail à l'adresse course.emancenne@gmail.com.

Article 2 : Date, horaires et parcours

L'Emancéenne se tiendra le **dimanche 14 septembre 2025** à Emancé (Yvelines) sur 3 parcours :

- Course des enfants : 400m / 800m – départ 9h30 ;
- 5 km – départ 10h (1 boucle) ;
- 10 km – départ 10h (2 boucles).

Les parcours de ces courses sont fournis en annexe du présent règlement

Le retrait des dossards se fera salle Alfred Manessier (voir plan en annexe) à partir de 8h30.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course. Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification du coureur.

Article 3 : Condition de participation

L'Emancéenne est ouverte à tous (licencié ou non).

Cependant il faut distinguer deux catégories de coureurs : licenciés / non licenciés

3-1 : Coureurs licenciés

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à l'Emancéenne est ouverte aux coureurs qui disposent d'une licence sportive de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) ¹ou reconnue par celle-ci, à savoir :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

3-2 : Coureurs non licenciés

Pour les coureurs **non-licenciés adultes** :

- Le participant devra fournir un PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de 3 mois accessible depuis le site dédié : <https://pps.athle.fr/>

Pour les coureurs **non-licenciés mineurs** :

- Le participant devra fournir une autorisation parentale et une attestation de santé. Ces documents sont disponibles sur la plateforme d'inscription ou sur place le jour de la course.

¹ Les licences reconnues sont : La licence compétition, la licence Running, la licence Entreprise et le « pass' j'aime courir ».



Règlement de la course L'Emancéenne



3-3 : Catégories d'âge

L'Emancéenne est accessible aux coureurs dès la catégorie poussins, selon les principes suivants :

- Course des enfants : Poussins (400m), Benjamins (800m)
- 5 km (à partir de minimes)
- 10 km (à partir de cadets)

Pour consulter les années correspondantes à ces catégories, le coureur peut se référer au site de la Fédération Française d'Athlétisme accessible au lien suivant :

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

Pour rappel : Les mineurs sont autorisés à participer à la compétition sous réserve de disposer d'une autorisation parentale et d'une attestation de santé complétées.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement en ligne à partir du site de la mairie d'Emancé <https://www.emance.fr>.

Le coureur recevra la confirmation de son inscription à l'adresse email qu'il aura fourni lors de l'inscription.

Aucun participant ne pourra s'inscrire sur place.

4-1 : Droit d'inscription

Les paiements se font exclusivement en ligne (Internet), aucun paiement sur place.

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription.

Le montant des droits d'inscription est de :

- 3,50 € pour la course des enfants (400 m / 800m) ;
- 10,50 € pour la course de 5 km ;
- 15 € pour la course de 10 km.

Ce montant inclut des frais d'inscription et de gestion qui s'élèvent à 1 € pour la course des enfants et le 5 km et à 1,50 € pour la course des 10 km.

4-2 : Revente ou transfert de dossard

Toute inscription engage personnellement son auteur.

Le transfert d'inscription ou la cession de dossard à un tiers est strictement interdit.

Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident survient durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

4-3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur sur autorisation préalable de l'organisateur et après communication des informations concernant le remplaçant (nom, prénom, date de naissance) et présentation de sa licence, de son certificat médical ou de son attestation sur l'honneur.



Règlement de la course L'Emancéenne



Article 5 : Sécurité

Pour des raisons de sécurité, les poussettes, porte-bébés et animaux tenus en laisse ou non ne sont pas admis sur les parcours de L'Emancéenne. Tout participant contrevenant à ces règles ne pourra prendre le départ et prétendre à un quelconque dédommagement.

L'organisateur déploiera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs.

Des signaleurs seront présents sur les routes, et les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Allianz pour couvrir la compétition.

Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante.

Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Articles 7 : Chronométrage

La société « course organisation » assurera le chronométrage au moyen du système « TimingSense » et de puces électroniques intégrées au dossard.

Tout participant porteur d'une puce ne correspondant pas à son identité sera exclu de l'évènement. La non-restitution du dossard à l'issue de l'épreuve entraînera une facturation de 10 euros au concurrent.

Article 8 : Récompenses

Les 3 premiers de chaque groupe de catégories (groupes fournis en annexe) recevront une coupe. Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée se verra remettre une médaille.

Les résultats de la course seront disponibles en temps réel sur le site d'inscription et dès le lundi matin sur le site de la mairie (<https://www.emance.fr/>).



Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. En cas de force majeure (intempéries, dégradation de chaussée, manifestation, réquisition préfectorale...) l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 10 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 11 : Données personnelles

Les données personnelles saisies conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) font l'objet d'un traitement lié à l'inscription et à la divulgation des résultats.

Toutes les données personnelles seront supprimées automatiquement 15 jours après la divulgation des résultats.

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Il peut exercer ce droit en envoyant un courriel à course.emancenne@gmail.com.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.

Annexes

Les annexes sont données dans l'ordre suivant :

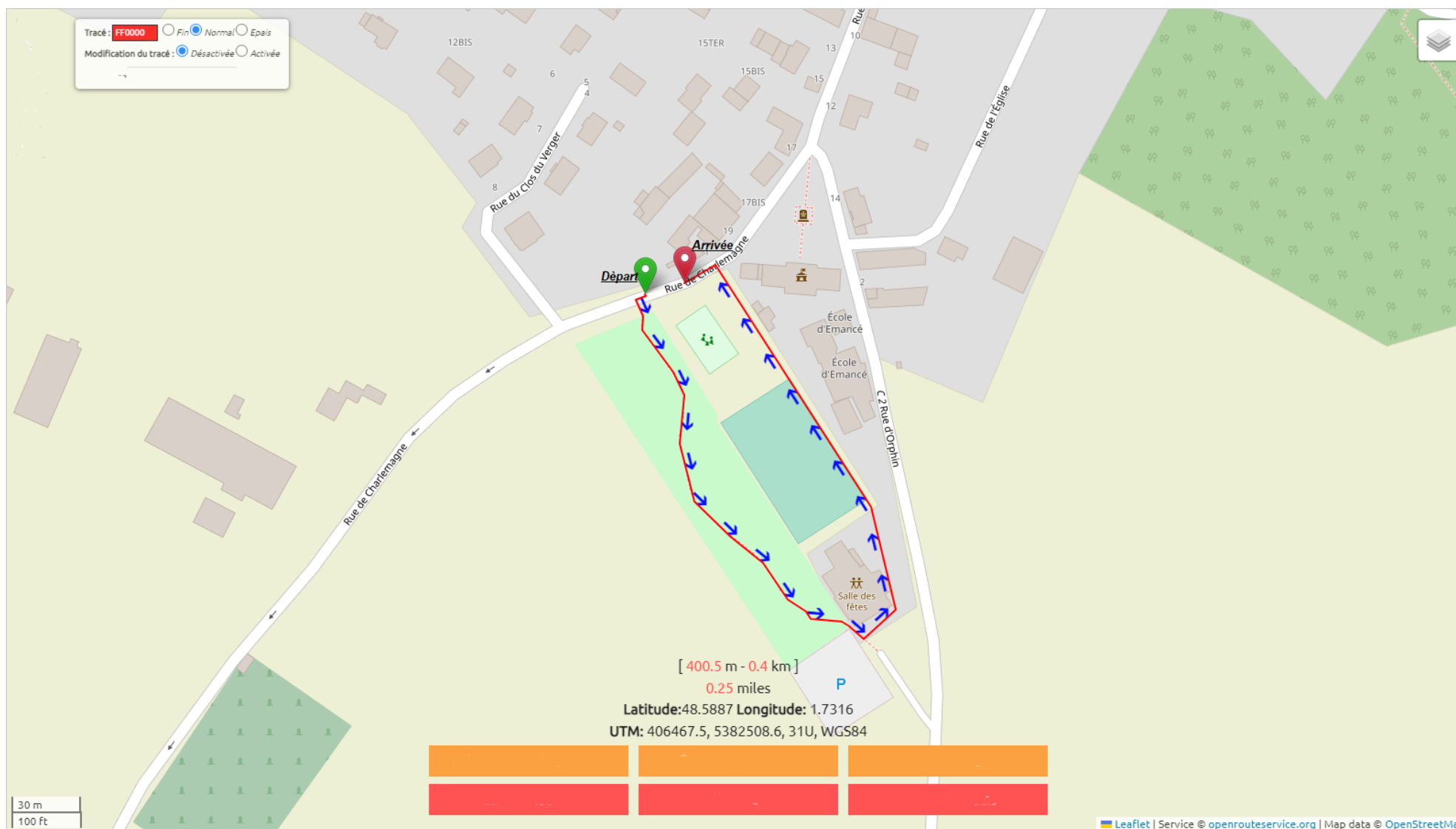
- Parcours des enfants 400 m (1 boucle) / 800m (2 boucles),
- Groupes des catégories pour les courses 5 et 10 km,
- Parcours 5 et 10 km – sécurisation
- 5 km (1 boucle),
- 10 km (2 boucles, la boucle 2 est enchaînée à la fin de la boucle 1),
- Plan d'accès.

Nota concernant les schémas ci-après :

- Un flag vert indique le départ de la course ou le début de la deuxième boucle du 10 km ;
- Un flag rouge indique l'arrivée de la course ou la fin de la première boucle du 10 km.



Règlement de la course L'Emancéenne





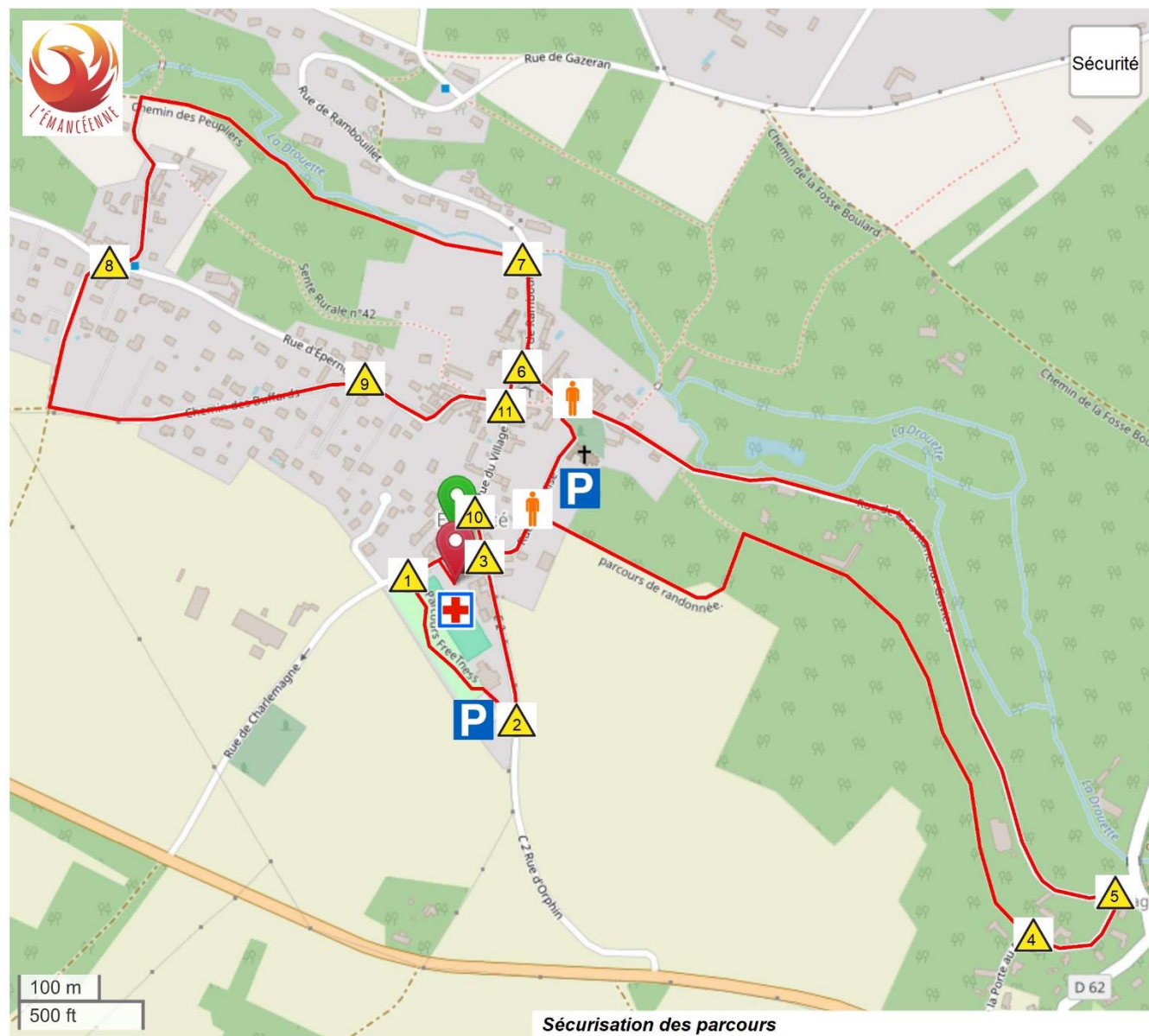
Règlement de la course L'Emancéenne



Catégories	Abréviations			Années		Âges		Groupes			
	Gén.	Homme	Femme	min.	max.	min.	max.	400m	800m	5km	10km
Poussin	U12	U12H	U12F	2015	2016	10	11	x			
Benjamin	U14	U14H	U14F	2013	2014	12	13		x		
Minime	U16	U16H	U16F	2011	2012	14	15				
Cadet	U18	U18H	U18F	2009	2010	16	17			G1F G1M	G1F G1M
Junior	U20	U20H	U20F	2007	2008	18	19				
Espoir	U23	U23H	U23F	2004	2006	20	22			G2F G2M	G2F G2M
Senior	SE	SEH	SEF	1992	2003	23	34				
Master 0	M0	M0H	M0F	1987	1991	35	39			G3F G3M	G3F G3M
Master 1	M1	M1H	M1F	1982	1986	40	44				
Master 2	M2	M2H	M2F	1977	1981	45	49				
Master 3	M3	M3H	M3F	1972	1976	50	54				
Master 4	M4	M4H	M4F	1967	1971	55	59				
Master 5	M5	M5H	M5F	1962	1966	60	64			G4F G4M	G4F G4M
Master 6	M6	M6H	M6F	1957	1961	65	69				
Master 7	M7	M7H	M7F	1952	1956	70	74				
Master 8	M8	M8H	M8F	1947	1951	75	79				
Master 9	M9	M9H	M9F	1942	1946	80	84				
Master 10	M10	M10H	M10F	1937	1941	85	89				



Règlement de la course L'Emancéenne





Règlement de la course L'Emancéenne



Sécurisation du parcours

Nom de la rue	Type d'utilisation	Point de sécurité
Rue de Charlemagne	Priorité de passage	Sécurité 1 (2 personnes)
Rue d'Orphin	Priorité de passage	Sécurité 2 (2 personnes)
Rue d'Orphin – Rue de l'Eglise	Priorité de passage	Sécurité 3 (2 personnes)
Rue de la Porte aux Dry	Priorité de passage	Sécurité 4 (2 personnes)
Rue de la Porte aux Dry – Rue de la fontaine aux graviers	Priorité de passage	Sécurité 5 (2 personnes)
Rue de Rambouillet – Chemin des peupliers	Priorité de passage	Sécurité 6 (2 personnes)
Chemin des peupliers - Rue du Haut Martin	Priorité de passage	Sécurité 7 (2 personnes)
Rue du Haut Martin – Chemin des Longues Rayes	Priorité de passage	Sécurité 8 (2 personnes)
Rue d'Epernon – Chemin des Buffards	Priorité de passage	Sécurité 9 (2 personnes)
Rue du Village – Rue de Charlemagne	Priorité de passage	Sécurité 10 (2 personnes)
Rue du Village – Rue d'Epernon	Priorité de passage	Sécurité 11 (2 personnes)

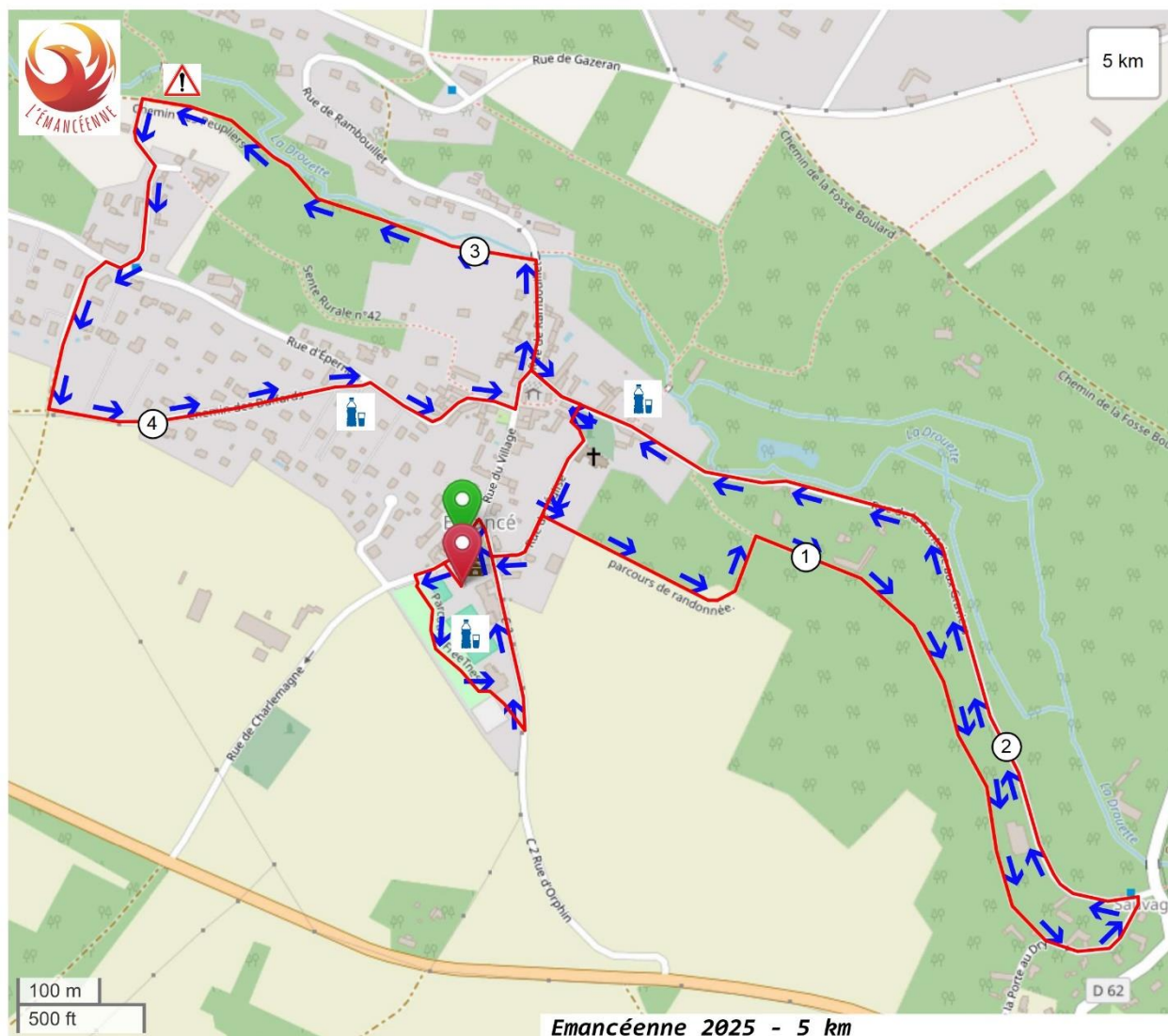
Nota : les coureurs utiliseront le côté droit de la route sur tout le parcours.

Ravitaillements

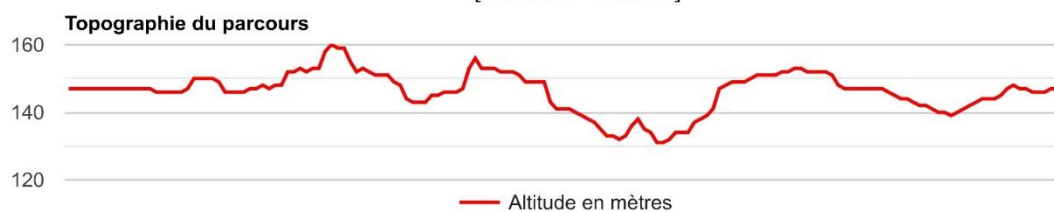
Emplacement	Type d'utilisation
Rue de la fontaine aux graviers	Ravitaillement
Rue d'Epernon – Chemin des Buffards	Ravitaillement
Arrivée	Ravitaillement



Règlement de la course L'Émancéenne

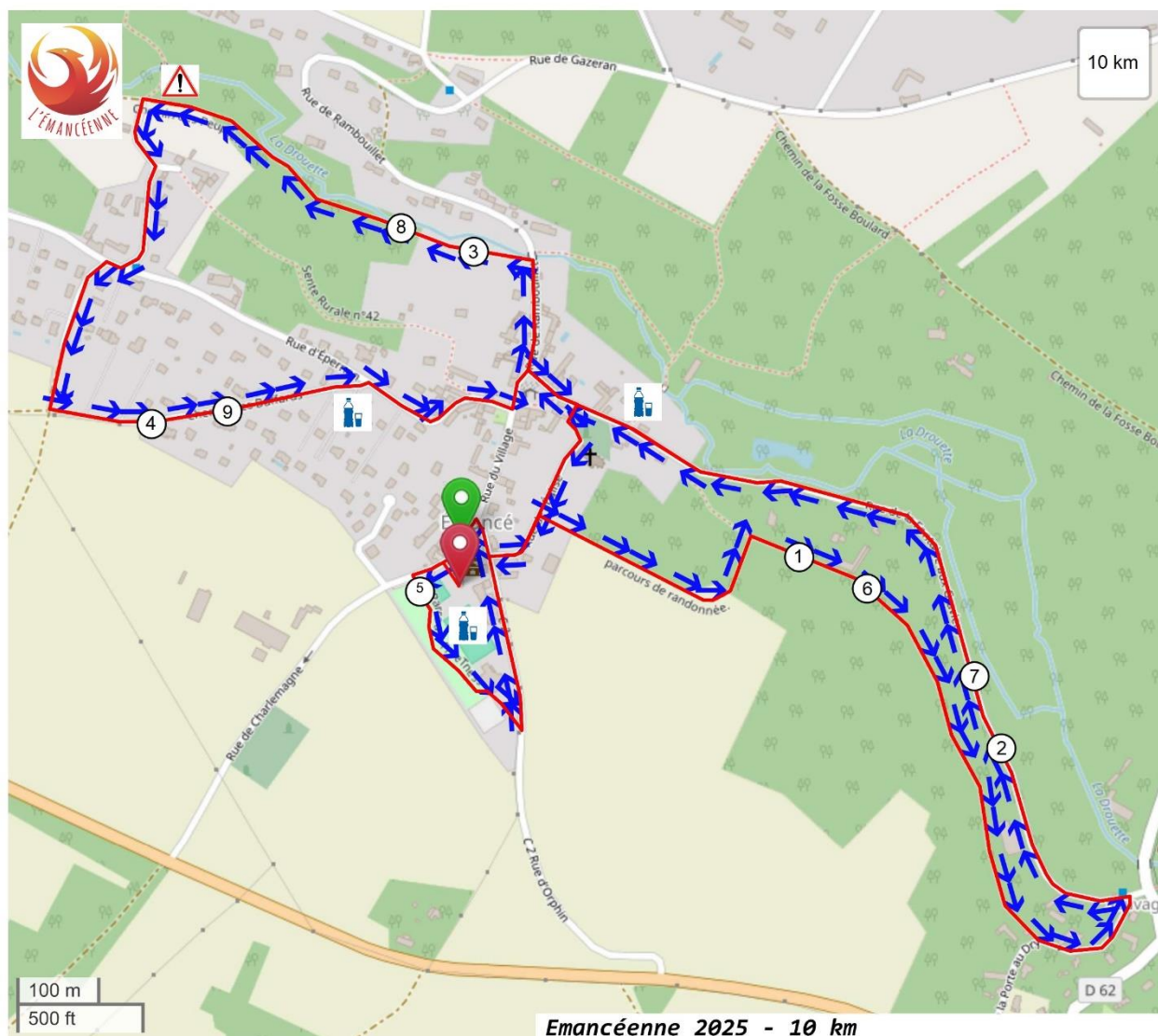


[4975.3 m - 4.98 km]

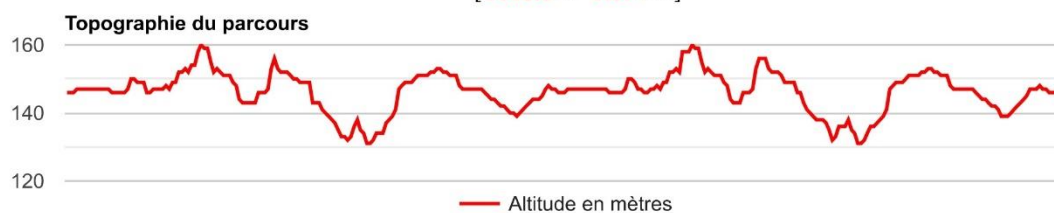




Règlement de la course L'Emancéenne



[9885.6 m - 9.89 km]





Règlement de la course L'Emancéenne

